



## DÉLIBÉRATION

### DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES

Séance du 09 juin 2023

Le neuf juin deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 2 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 10 - Votants : 15

Présents : M. Benoît COUTEAU, maire, M. Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M. Pascal BOUTON, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, M. Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Richard LOPEZ, M. Sébastien BESSON, Mme Servane CHESNEAU.

Absents excusés : Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pouvoir donné à M. Benoît COUTEAU), M. Rodolphe BORRÉ (pouvoir donné à Mme Servane CHESNEAU), Mme Sylvie CHATELLIER (pouvoir donné à M. Stéphane ENTÈME), Mme Hélène QUÉMÉRÉ (pouvoir donné à M. Sébastien BESSON), Mme Gwladys ROUSSEAU BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD), M. Vincent CAILLÉ.

Secrétaire de séance : M. Stéphane ENTÈME

#### 2023-06-09-002 – TARIFS DES SERVICES DE L'ENFANCE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition du ComCo EJE, ci-après :

**Prix du goûter : 0,65 €**

Tranche du quotient familial		Restaurant scolaire		Accueil périscolaire		T.A.P.	
De	À	Tarif plein	Tarif spécifique sans repas	Tarif 16h15/16h45	Tarif au ¼ d'heure	Annuel	Trimestriel
0	400	3,39 €	1,69 €	0,68 €	0,34 €	15 €	5 €
401	600	3,71 €	1,69 €	0,90 €	0,45 €	24 €	8 €
601	800	4,01 €	1,69 €	1,00 €	0,50 €	33 €	11 €
801	1000	4,60 €	1,69 €	1,10 €	0,55 €	42 €	14 €



SLOW

1001	1200	4,75 €	1,69 €	1,20 €	0,60 €	51 €	17 €
1201	1400	4,92 €	1,69 €	1,28 €	0,64 €	60 €	20 €
1401	1600	5,37 €	1,69 €	1,36 €	0,68 €	69 €	23 €
1601	1800	5,65 €	1,69 €	1,44 €	0,72 €	78 €	26 €
1801	2000	5,99 €	1,69 €	1,50 €	0,75 €	87 €	29 €
2001 et +		6,67 €	1,69 €	1,54 €	0,77 €	96 €	32 €
Hors commune		8,45 €	1,69 €	1,54 €	0,77 €	96 €	32 €
Adulte		8,45€					
PAI domicilié à Monnières		1,57 €					
PAI hors commune		3,43 €					

Tarifs mercredis loisirs						
Tranche du quotient familial		Journée avec repas	Tarif spécifique PAI : journée sans repas	Matin sans repas ou après-midi PAI sans repas	Après-midi avec repas	Péricentre à la ½ heure
De	À					
0	400	6,72 €	4,89 €	2,44 €	4,86 €	0,68 €
401	600	8,35 €	6,21 €	3,18 €	5,70 €	0,89 €
601	800	9,97 €	7,52 €	3,82 €	6,53 €	0,99 €
801	1000	11,81 €	8,78 €	4,45 €	7,59 €	1,10 €
1001	1200	13,10 €	9,91 €	4,97 €	8,25 €	1,20 €
1201	1400	15,04 €	11,68 €	5,74 €	9,25 €	1,28 €
1401	1600	16,22 €	12,41 €	6,07 €	10,01 €	1,35 €
1601	1800	17,43 €	13,34 €	6,48 €	10,70 €	1,44 €
1801	2000	18,90 €	14,47 €	7,00 €	11,55 €	1,49 €
2001 et +		20,78 €	15,67€	7,54 €	12,77 €	1,54 €



Tarifs vacances scolaires					
Tranche du quotient familial		Forfait semaine 5 jours	Journée	Tarif spécifique : journée sans repas	Péricentre à la ½ heure
De	À				
0	400	31,11 €	6,72 €	4,89 €	0,68 €
401	600	38,59 €	8,36 €	6,21 €	0,89 €
601	800	46,01 €	9,97 €	7,52 €	0,99 €
801	1000	54,62 €	11,81 €	8,78 €	1,10 €
1001	1200	60,52 €	13,10 €	9,91 €	1,20 €
1201	1400	69,44 €	15,04 €	11,68 €	1,28 €
1401	1600	75,03 €	16,22 €	12,41 €	1,35 €
1601	1800	80,63 €	17,43 €	13,34 €	1,44 €
1801	2000	87,46 €	18,89 €	14,47 €	1,49 €
2001 et +		96,33 €	20,78 €	15,67€	1,54 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition pour le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire, les TAP, le prix des goûters et l'accueil de loisirs.
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à ce l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance  
Stéphane ENTÈME

Le Maire  
Benoît COUTEAU